

# Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Alpes-Maritimes

Avec le concours financier du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Président Philippe MAURE 82 chemin du Chautard 06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne [maure.philippe@yahoo.fr](mailto:maure.philippe@yahoo.fr)

Saint-Cézaire, le 23 décembre 2022.

Chers adhérents,

Le **Plan Sanitaire d'Élevage** (PSE) qui permet au **GDSA 06** d'assurer la distribution des médicaments sous couvert du vétérinaire-conseil est toujours valide. Nous pouvons donc fournir les médicaments dans la mesure où la réglementation est respectée et les visites sanitaires des apiculteurs adhérents au PSE réalisées.

- 1) Pour l'année 2023, **il ne sera accepté qu'une seule commande de médicaments.**
- 2) **Une seule distribution sera réalisée** à partir de 14 h 30 lors de l'AG du 18 mars 2023.

Si vous vous faites représenter, inscrivez sur votre bulletin de commande le nom de la personne choisie pour réceptionner votre commande (chaque adhérent ne peut représenter qu'une seule personne). Le respect de ce point N° 2 est très important car le stock doit être nul en fin de distribution. **Les médicaments non distribués ce jour-là seront détruits une semaine plus tard sans aucun recours de votre part.**

(en cas de problème de dernière minute, vous pouvez nous joindre le jour même au 06 99 42 43 89).

Vous trouverez ci-dessous votre bulletin de commande 2023. Pour bénéficier de la subvention accordée par le Conseil Départemental, n'oubliez pas de joindre une copie de votre déclaration de ruches 2022.

**Le bon de commande doit nous être retourné avant le 16 janvier 2023.**

**Passée cette date, plus aucune commande ne sera acceptée pour 2023.**

Le Président      **Philippe Maure**

✂-----

## Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2023

### Lieu

Lycée agricole et horticole d'Antibes 1285 avenue Jules Grec, 06600 Antibes

### Ordre du jour

9 h Accueil et café de bienvenue

9 h 15 Assemblée Générale

En l'absence de quorum à 9 h 15, une Assemblée Générale extraordinaire se tiendra à 9 h 30 (même lieu, même ordre du jour).

10 h 30 Conférence sur le frelon asiatique et la varroose (par des spécialistes de l'Adapi).

12 h Apéritif offert par le GDSA

12 h 30 Repas réalisé avec la collaboration d'un traiteur par des membres bénévoles du GDSA

14 h 30 Distribution des médicaments

### Élections

Renouvellement du tiers sortant des membres du CA

#### Membres sortants :

CERANA Jean-Paul, CHALOT Jean-Louis, LAUTARD Jean-Louis, COQUELET GAUTIER.

Les **membres sortants** désireux de se représenter et les **nouveaux candidats** doivent faire acte de candidature par courrier ou mail au Président 8 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Ne peuvent prendre part au vote que les adhérents à jour de leur cotisation 2022.

En cas de non-participation à l'AG, compléter le pouvoir ci-dessous et le joindre à votre commande

(3 pouvoirs maximum par adhérent).

✂-----

### **Pouvoir**

Je, soussigné(e), .....ne pouvant assister à l'Assemblée Générale du GDSA-06

le **18 mars 2023** donne pouvoir de délibérer et voter en mon nom à :

.....

adhérent au GDSA à jour de sa cotisation 2022.

Fait à ..... le .....

Ecrire *lu et approuvé* et signer :

✂-----

## Inscription au repas 2023

L'adhérent ..... participera au repas organisé par le GDSA

(prix 17 € par repas).

Nombre de repas réservés : ..... x 17 €

**TOTAL À REPORTER SUR LE BULLETIN DE COMMANDE PAGE 5 LIGNE B ... .....€**

(Sauf membres du CA)

**Menu :**

Paella

Fromage

Dessert

Café

(vin compris)

Afin de minimiser les frais d'exploitation et les déchets, il est demandé à chacun d'apporter ses assiettes et ses couverts.

**Dans le cas contraire, des couverts compostables vous seront fournis pour un montant de 2 €.**

✂-----

## Abonnements et assurances 2023

Nom : ..... Prénom : ..... N° api ..... Siret : .....

**L'abonnement à une revue permet l'assurance de votre rucher**

**Abonnement à la revue Abeille de France (SNA) ..... 31 €**

Assurance Responsabilité Civile (RC) (10 premières ruches offerte)

Assurance RC : 0,17 € / ruche à partir de la 11<sup>e</sup> ruche

0,17 € x Nb de ruches.....€

Assurance RC + incendie, tempête, inondation : 1,15 € / ruche **dès la 1<sup>re</sup> ruche**

1,15 € x Nb de ruches..... €

Assurance RC + incendie, tempête, inondation + vol et détérioration 2,90 €/ ruche **dès la 1<sup>re</sup> ruche**

2,90 € x Nb de ruches..... €

**Pour toute information : assurance Abeille de France**

<https://www.labeilledefrance.com/wp-content/uploads/2022/11/assurances-apicoles-2023.pdf>

---

**Abonnement à la revue Abeilles et Fleurs (UNAF)..... 30 €**

Formule 1 : Assurance Responsabilité Civile et protection juridique : 0,08 € / ruche

0,08 € x Nb de ruches..... €

Formule 2 : Assurance RC avec incendie, catastrophe naturelle : 0,44 € / ruche dès la 1<sup>re</sup> ruche

0,44 € x Nb de ruches..... €

Formule 3A Multirisques : 1,42 € / ruche dès la 1<sup>re</sup> ruche pour les abonnés

1,42 € x Nb de ruches..... €

Formule 3 B Multirisques : 2,20 € / ruche dès la 1<sup>re</sup> ruche pour les abonnés

2,31 € x Nb de ruches..... €

**Remarque : la formule 3B offre un meilleur remboursement que la formule 3A voir (site internet UNAF)**

**Pour toute information : assurance Abeilles et fleurs**

<https://www.unaf-apiculture.info/IMG/pdf/contrat-assurance-2022.pdf>

---

**Abonnement à la revue La Santé de l'Abeille (FNOSAD)..... 24 €**

**Abonnement à la revue trimestrielle Info-Reines (ANERCEA)..... 37 €**

**TOTAL ABONNEMENTS ET ASSURANCES (À REPORTER EN PAGE 5 LIGNE C) :..... €**



## Bulletin de commande 2023

Nom : ..... Prénom : ..... Nb ruches : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° Siret : ..... N° apiculteur : .....

### A-Médicaments et dispositifs de piégeage du frelon asiatique

**Apivar** 21,50 € le paquet (pour 5 ruches) Nb..... x 21,5 = ..... €

**Api bioxal** 22,00 € le paquet (pour 10 ruches) Nb..... x 22,00 = ..... €

**Varromed** 26,00 € la bouteille de 555 ml Nb..... x 26,00 = ..... €

(avec Varromed, il faut utiliser 20 à 30 ml par ruche et par application - 3 applications nécessaires pour un traitement complet)

**Module d'accès sélectif** pour dispositif de piégeage des frelons (MAS) 7 € la paire (voir page 7)

Nombre de paires x 7 €..... €

**B-Repas** (voir page 3)..... €

**C-Abonnements et assurance** (voir page 4)..... €

**D-Cotisation au GDSA**..... 20 €

**E-Sous total (A+B+C+D)**..... €

**F-Avoir à déduire (subvention 2022 du Conseil Départemental)** .....0 €

**G-Total à payer** (E moins F)..... €

NOM DE LA PERSONNE CHARGÉE DE RÉCEPTIONNER VOTRE COMMANDE (EN MAJUSCULES) :  
.....

### Pour valider votre commande :

1 J'accepte les conditions générales du PSE : ..... (j'écris mon choix oui ou non)

(les conditions du PSE sont disponibles sur le site GDSA-06 à la page PSE ou affichées lors de l'AG)

2 Je fournis ma DÉCLARATION de RUCHES 2022-23 (obligatoire pour bénéficier de la subvention)

3 je règle par virement bancaire :

IBAN du GDSA 06 : FR76 1910 6006 7643 6141 7187 263 – Code BIC : AGRIFRPP891

ou je joins un chèque à l'ordre du GDSA 06

Fait à : ..... le ..... / ..... / 2023

Ecrire lu et approuvé : ..... Signature :

**Documents de commande (pages 2 à 5), paiement, déclaration ruches sont à envoyer avant le 16/1/ 2023**

**Par mail** (à partir du mail reçu, exécuter « répondre », compléter alors les points qui vous intéressent sur le document reçu, faire les totaux puis exécuter « envoyer » - ajouter en pièce jointe la déclaration de ruches et le justificatif du virement) à [tresoriergdsa06@laposte.net](mailto:tresoriergdsa06@laposte.net)

**Par la Poste** : à Eric Massa, 115 chemin des Basses Ribes 06130 GRASSE

**Pour une prise en compte de votre commande, pensez à remplir les champs incomplets (Siret, Napi, Nb de ruches, coordonnées complètes).**

Nom de la banque : ..... N° du chèque .....

[Tapez ici]

## Comparaison des assurances 2023

### SNA via la revue Abeille de France

<https://www.labeilledefrance.com/wp-content/uploads/2022/11/assurances-apicoles-2023.pdf>

Abonnement à la revue Abeille de France	31,00 €	
<b>Type de garanties</b>	<b>Cotisation</b>	<b>Limites de garanties</b>
Responsabilité civile (RC)	0,17 €/ruche à partir de la 11 <sup>e</sup> ruche pour abonnés	voir contrat (site Internet ci-dessus)
RC + Incendie Tempête + Inondation	1,15 €/ruche dès la 1 <sup>re</sup> ruche pour abonnés	Forfait 150 €/ruche et 100 €/essaïm Franchise 10 % des dommages avec mini à 92 € et maxi à 1143 €
Multirisque RC + Incendie tempête + inondation + vol + détérioration	2,90 €/ruche dès la 1 <sup>re</sup> ruche pour abonnés	Forfait 150€/ruche et 100€/essaïm Franchise 10 % des dommages avec mini à 92€ et maxi à 1143 €

### UNAF via la revue Abeille et fleurs

<https://www.unaf-apiculture.info/IMG/pdf/contrat-assurance-2022.pdf>

Abonnement à la revue Abeille et fleurs	30,00 €		
<b>Type de garanties</b>	<b>Cotisation/ruche</b>	<b>Cotisation/ruchette</b>	<b>Limites de garanties</b>
<b>Formule 1</b> : Responsabilité civile (RC)	0,08 €/ruche	0,08 €/ruchette	voir contrat (site Internet ci-dessus)
<b>Formule 2</b> : RC + Incendie + catastrophes naturelles	0,44 €/ruche	0,29 €/ruchette	Franchise autre que vol : 280 € du 01/03 au 30/09 Forfait 150 €/ruche avec essaim du 01/10 au 28/02
<b>Formule 3 A</b> : RC + Incendie + catastrophes naturelles + vol + transport	1,42 €/ruche	0,88 €/ruchette	Forfait 112,50 €/ruche avec essaim du 01/01 au 31/12 Forfait 90 €/ruchette Franchise vol 10 % avec mini 200 € pour formule 3A
<b>Formule 3 B</b> : RC + Incendie + catastrophes naturelles + vol + transport	2,31 €/ruche	1,60 €/ruchette	Franchise autre que vol : 280 € du 01/03 au 30/09 Forfait 250 €/ruche avec essaim du 01/10 au 28/02 Forfait 187,50 €/ruche avec essaim du 01/01 au 31/12 Forfait 170 €/ruchette Franchise vol 10 % avec mini 200 €

## COMMANDE DE PIEGES A FRELONS ASIATIQUES

### Modules d'Accès Sélectifs (MAS) - JABEPRODE

D'année en année, la prédation du frelon asiatique sur nos ruches s'intensifie. Son territoire d'implantation est de plus en plus vaste. Il est maintenant présent à des altitudes de moyenne montagne à 1 000 m.

Denis Jaffré, apiculteur breton amateur, a mis au point un piège : le **Bac de Capture Préventif Autonome (BCPA)**. Pour cette invention il a reçu la médaille d'or du concours Lépine dans sa catégorie, en 2018 puis en 2021 après amélioration du système. L'utilisation des BCPA est destinée bien sûr aux apiculteurs, mais aussi aux collectivités locales (groupes scolaires, terrains de sport, lieux de rassemblement public de plein air), aux particuliers, et dans tous les lieux de butinage. Elle s'accompagne d'une proposition de plan de lutte préventif, sélectif et collectif, dans laquelle plusieurs municipalités se sont déjà engagées. Les résultats enregistrés sont satisfaisants.

Les BCPA sont composés d'un bac dans lequel sera disposé l'appât. Ce bac est recouvert d'une cage de capture dotée d'un fin grillage qui empêche les insectes piégés d'accéder à l'appât. Cela a deux avantages : l'appât reste intact durant toute la durée de la saison et les frelons n'y ayant pas accès, s'épuisent très rapidement et meurent en moins de **48 h**. Ils sont laissés dans le bac, leurs phéromones attirant les autres frelons.

La cage de capture est équipée de deux **Modules d'Accès Sélectifs (MAS)** disposés face à face.

Le prix du **BCPA** monté est élevé (55 €). Par contre les paires de **MAS** sont vendues séparément.

**Une paire de MAS = 7 €**

Il est facile de confectionner son bac de capture, avec une paire de **MAS**, une caisse en bois, ou un vieux corps de ruche, ou encore une caisse en plastique.

**Les conseils de montage avec les côtes à respecter, les conseils pour les différents types d'appâts selon la période, mais aussi pour le placement et l'utilisation optimale des bacs sont donnés sur le site**

[www.jabeprode.fr](http://www.jabeprode.fr).

**Les fiches peuvent être téléchargées (onglet documents).**

En cas de problème, d'échec, il est possible de contacter la société **Jabeprode** afin d'être conseillé.

**Dimensions minimales du bac : 40 x 30 x 20 cm**

**Dimensions ouverture MAS : 135 x 197 mm**

**Le bac à appât doit être peu profond, pour que les effluves diffusent largement.**

**Vous y disposerez une épaisseur d'appât de 1,5 cm.**

**Un principe : plus ça sent fort, plus le piégeage est efficace.**

**Poser un toit opaque dépassant de 15 cm minimum.**



### Nombre de bac de capture par rucher

**Petit rucher jusqu'à 8 ruches**

1 bac placé derrière la ligne de ruches

**Rucher moyen jusqu'à 20 ruches**

2 bacs : un à l'entrée, l'autre à la sortie du rucher

**Rucher plus important (par 40 ruches)**  
derrière

3 bacs : un à l'entrée, le second à la sortie, le troisième

Le GDSA a décidé d'organiser une commande groupée de paires de **MAS**. Vous pouvez compléter le bon de commande global. N'oubliez pas que le plan de lutte est collectif, plus le maillage est serré et meilleurs seront les résultats. Pensez donc à vos voisins, vos amis pour placer un bac de capture dans leur jardin, et les faire participer ainsi à la lutte.